



Compte-rendu Conseil Municipal du 26/02/2025

Date de convocation du : 21 Février 2025

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame COLOMB Yvette, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Pouvoirs :

Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François
Madame GANE Cécile a donné pouvoir à Monsieur SCIORETO Cyrille
Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline

Absent(s) : Monsieur GRAFFOUILLE Pierrick, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur PRIVAT Jean

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Madame LINARD Danielle, Monsieur ROUX Hervé

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Ce conseil se tient sans quorum en application de l'Article L2121-17 du C.G.C.T. et fait suite à la Séance du 20 Février 2025 annulée pour absence de quorum.

Informations générales / actualités :

- Réunion le 14/03 à 10h00 en mairie pour la signature du Contrat de Sécurité PVD et point d'avancement du dossier « 200 brigades » avec la présence de Monsieur le Préfet.
- Eclairage foot, terrain du bas, en attente de l'arrivée des mâts prévu fin avril.
- Animation : Exposition Georges Pompidou organisée par le Conseil Départemental du Cantal du 11 au 20 mars en mairie. Le week-end du 15 et 16 mars, elle sera déplacée à la salle polyvalente où une conférence aura lieu à 18h.
- Impulsion musicale (organisée par la CABA et théâtre d'Aurillac) le 11 avril à 11h00 à l'église de Jussac par le trio les itinérantes. (Billetterie au Théâtre d'Aurillac)
- Loi de finance votée : FRR maintenue (Majoration de 30% dotation bourg-centre et 20% DSR, soit environ 50 000€).
- Vendredi 4 avril à 18h30 salle du Conseil Municipal de Jussac : vote des budgets Commune / transport scolaire/ ferme équestre
- Ecole :
 - Aucune information officielle reçue en mairie concernant la suppression d'un poste. Action menée par l'APE. Deux postes sauvés sur 11 pour le cantal.
 - Les TAP : l'aide de l'état disparaît, le rythme scolaire ne va pas bouger reste à 4 jours ½. Les nouveaux horaires doivent être arrêtés avec le corps enseignant et l'éducation nationale pour le 31-03-2025.

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25/11/2024

Aucune observation.

Délibération validée à l'unanimité.

2 – Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget commune 2025

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

N° Opération - libellé	Chapitre – Libellé nature	Article - libellé	Montant Autorisé avant le vote du BP 2025	Nature de la dépense engagée
10001 - Voirie	21- Immobilisations corporelles	2112 - Terrains de voirie	1 250,00 €	Prévision acquisition terrain
		21568 - Autre matériel, outillage incendie	1 600.00 €	Achat poteau incendie
	23 Immobilisations en cours	2315 - Install., matériel et outill. Technique	50 000.00 €	Travaux de réfection voie communale BESSOU
28 - Travaux de bâtiment	23 Immobilisations en cours	2313 - Constructions	189 465,00 €	Construction restaurant scolaire et espace périscolaire : AMO + MOE + Publicité + Etudes
70 - Terrains	21- Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	10 000,00 €	Prévision acquisition terrains près du cimetière
95 - Vidéo-protection	23 Immobilisations en cours	2315 - Install., matériel et outill. Technique	2 000.00 €	Installation d'une caméra
OPNI - Opération non individualisée	20- Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	3 750,00 €	Réalisation étude "Béguinage"
	21- Immobilisations corporelles	21838 - Autre matériel informatique	2 000,00 €	Acquisition ordinateurs + accessoires
			260 065 €	

Délibération validée à l'unanimité.

3 – Création d'un restaurant scolaire et d'un espace périscolaire – Forfait de rémunération de l'architecte.

Le dossier avance à un rythme normal, nous sommes en phase DCE (Dossier Consultation des entreprises), il a été déposé le 03/02/2025 sur la plateforme achat public, pour une remise des plis prévue au plus tard le 28/02/2025.

A date, une cinquantaine d'entreprises ont retiré le dossier, le CIT et IGETEC ont en charge l'étude des offres. Autour du 10-15 mars, se déroulera l'analyse des offres, pour une présentation à la commission MAPA et attribution des marchés.

Le forfait de rémunération de l'architecte est arrêté et s'élève à 212 590 Euros, sans changement au regard du montant initial.

Délibération validée à l'unanimité.

4 – Subvention Exceptionnelle pour le voyage scolaire de l'école de Jussac

Le dernier voyage à eu lieu en 2023.

3 classes prévoient de partir à Talmont Saint- Hilaire (avec une journée au Puy du Fou) du 15 au 18 avril 2025. 58 enfants et 6 adultes y participeront pour un coût de 16 200 euros + 3 000 euros de frais de bus supplémentaires.

Une demande de subvention de 5 000 euros est sollicitée auprès de la Mairie, pour un prix de voyage accessible à tous.

Délibération validée à l'unanimité.

5 – Modification des statuts CABA – Changement de dénomination

CABA change de nom et de logo et devient Aurillac Agglomération.

Ce travail a été confié à l'agence Double Salto.

De plus le point info jeunesse devient la structure locale d'information jeunesse.

Ces modifications nécessitent une modification des statuts à approuver par toutes les communes membres.

Délibération : Pour= 12 Contre=2

6 – Recensement de la population 2025 – Rémunération des agents recenseurs

98,6 % des logements recensés soit 1 086 logements. 1,4% de logements inoccupés.

Dotation de l'Etat = 3 810 euros (4 080 euros en 2024)

Monsieur le Maire propose :

Une rémunération forfaitaire brute de 900 euros par agent.

Une prise en charge des frais de déplacement, selon éloignement : 3 secteurs à 20 euros, 2 secteurs à 100 euros.

Des indemnités supplémentaires pour les agents recenseurs ayant fait des logements en plus de leur district : majoration de 50 euros.

Total dépense de 4 910 euros pour les 5 agents.

Délibération validée à l'unanimité.

7 – Aide au recrutement pour un poste d'adjoint technique territorial.

Nécessité de recrutement d'un agent territorial avec quotité de 30 heures.

Monsieur le Maire propose de recourir à la mission d'aide au recrutement par le CDG15 pour un montant de 400 euros.

Le dépôt de CV et lettre de motivation seront gérés par le CDG15.

Entretiens individuels conduits par Mr Arnal et Mme Foussat en présence d'un agent du CDG15.

Délibération validée à l'unanimité.

8 – Cantal Tour Sport 2025

Le 24/04 aura lieu, à Jussac, la troisième édition du Cantal Tour Sport.

Nécessité de signature d'une convention avec le département pour la mise à disposition du domaine public et l'occupation des locaux.

Délibération validée à l'unanimité.

9 – Tarif prestation ménage salle polyvalente

Mise en place d'un tarif complémentaire « forfait ménage exceptionnel salle polyvalente – organismes mutualistes » au prix de 150€.

Délibération validée à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

DDM2024-014 DU 03/12/2024 – Adaptation de la lame de déneigement au nouveau tracteur - 4650.06 € HT soit 5580.07€ TTC.

DDM2024-015 DU 20/12/2024 - TARIFS COMMUNAUX 2025 : propositions de la commission des finances puis accord de la municipalité du 16/12/2025.

Etats des restes à réaliser fin 2024 et repris au budget 2025 au 31/01/2025.

Dépenses = 148 040.78€ / Recettes = 185 942€ soit un différentiel de + 37 901.22€

Questions diverses

Anne Delhostal propose de voir pour adapter les QF de la cantine et garderie.

Monsieur le Maire : la question sera instruite par le secrétariat.

Fin de séance à 20h36.

La secrétaire de séance : Caroline MALHERBES

Le MAIRE,

Jean-François RODIER